

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 9 mars 2020, à 20 h**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise la construction d'un nouveau mur extérieur au bâtiment existant, ce qui aura pour effet de laisser une marge latérale de 0,77 mètre contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la marge latérale minimale est de 1,5 mètre dans la zone CM5 pour les lots créés avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage et ne respectant pas les dispositions du règlement de lotissement de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 622, boulevard Hébert

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 12^e jour de février 2020.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 19 février 2020 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 12 février 2020.

Signé à Saint-Pascal, ce 12^e jour de février 2020.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA